

C. PCT 1626/C. CWS. 150

Le 2 juillet 2021

Madame,  
Monsieur,

À la cinquième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) tenue en 2017, les États membres sont parvenus à un accord sur la mise en œuvre simultanée de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ci-après dénommée "date du big-bang"). Vous trouverez des informations à ce sujet aux paragraphes 42 à 44 du document [CWS/5/22](#). Pour donner suite à cette décision, les offices ont préparé conjointement la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI, qui pourrait nécessiter la révision des réglementations nationales ou régionales et la mise à niveau des systèmes informatiques des offices, ainsi que la modification du règlement d'exécution du PCT et des Instructions administratives du PCT.

Le Bureau international de l'OMPI, en étroite collaboration avec les offices de l'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences, a mis au point la suite logicielle WIPO Sequence qui inclut un outil bureautique permettant aux déposants de demandes de brevet d'établir des listages des séquences d'acides aminés et de nucléotides conformément à la norme ST.26 de l'OMPI, ainsi qu'un service Web destiné à aider les offices à vérifier que les listages des séquences déposés sont également conformes à la norme.

Compte tenu de l'ordre du jour réduit de l'Assemblée de l'Union du PCT en 2020 en raison des mesures sanitaires en rapport avec la COVID-19, les modifications à apporter au règlement d'exécution du PCT pour la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI ne seront examinées pour adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT qu'en octobre 2021. Par conséquent, le Bureau international a consulté l'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences pour déterminer si la date convenue du big-bang devait être maintenue ou reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

/...

En raison du manque de temps pour mettre en œuvre le règlement d'exécution du PCT adopté avant la date convenue du big-bang, certains offices ont indiqué qu'ils auraient des difficultés à effectuer les préparatifs nécessaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit pour valider les modifications du règlement d'exécution, soit pour modifier leur propre réglementation afin de mettre en œuvre des procédures nationales fondées sur les procédures du PCT énoncées dans le règlement d'exécution et les Instructions administratives. En outre, certains offices ont fait observer que le report éventuel de la date pourrait permettre d'améliorer la suite logicielle WIPO Sequence et laisserait davantage de temps aux utilisateurs pour mieux connaître le logiciel. L'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences a donc approuvé la proposition tendant à reporter la date du big-bang au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Par ailleurs, il est recommandé que la date du big-bang précédemment approuvée soit reportée de six mois. Par conséquent, il est proposé que les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et non le 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme recommandé précédemment, et que les États membres modifient leurs dispositions pour que leurs législations nationales et leurs systèmes informatiques entrent en vigueur à la même date.

Nous invitons votre office ou organisation à confirmer qu'il approuve la recommandation tendant à reporter au 1<sup>er</sup> juillet 2022 la date de mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international. Nous saurions gré à votre office ou à votre organisation de nous faire parvenir sa réponse d'ici au 30 juillet 2021 à l'adresse [standards@wipo.int](mailto:standards@wipo.int).

Compte tenu du calendrier relatif à la prochaine session du CWS, prévue au début du mois de novembre 2021, et de la nécessité de disposer avec certitude d'une date de mise en œuvre dès que possible, il est prévu de communiquer en août le bilan des réponses à la présente circulaire reçues dans les délais pour examen et décision par les États membres lors des assemblées de l'OMPI en octobre de cette année.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Daren Tang